

TARIFS DES VENTES

Taxe ad valorem du montant des transactions, répartie comme suit :

Cas n° 1 - Transaction à l'enchère publique

. à la charge du vendeur	3 %
. à la charge de l'acheteur	3 %
. à la charge de l'acheteur pour les produits vivants	4%

Cas n° 2 - Vente de gré à gré, avec intervention du personnel de la Criée, **+ de 2000 kg**

. à la charge du vendeur	3 %
. à la charge de l'acheteur	3 %
. à la charge de l'acheteur pour les produits vivants	4%

Cas n° 3 - Vente de gré à gré, avec intervention du personnel de la Criée, **- de 2000 kg**

. à la charge du vendeur	6%
. à la charge de l'acheteur	6%
. à la charge de l'acheteur pour les produits vivants	7%

Cas n° 4 - Vente de gré à gré, sans intervention du personnel de la Criée, à la charge du vendeur

2,15 %

Cas n° 5 - Vente à terme

. 1,075 % à la charge du vendeur	2,15 %
. 1,075 % à la charge de l'acheteur	

Cas n° 6 - Vente directe au consommateur final, à la charge du vendeur

6 %

PRESTATIONS TRANSPORT

Participation des **Producteurs** au rapatriement de produits de la pêche débarqués dans les ports de Pasajes, Hendaye, Capbreton, Arcachon ou Royan en vue d'une vente en criée

1,15 %

Participation des **Acheteurs** au rapatriement de produits de la pêche débarqués dans les ports de Pasajes, Hendaye, Capbreton, Arcachon ou Royan en vue d'une vente en criée

1,50%

Participation des **Producteurs** au rapatriement du thon (toutes espèces confondues) débarqué dans un autre port en vue d'une vente en criée.

1,50%

Avec un minimum de 10T pour le blanc ou de 5T pour le rouge

Participation des **Acheteurs** au rapatriement du thon (toutes espèces confondues) débarqué dans un autre port en vue d'une vente en criée.

1,50 %

Avec un minimum de 10T pour le blanc ou de 5T pour le rouge

Participation des **Producteurs** et **Acheteurs** pour mise en vente en criée (hors tonidés) depuis d'autres ports que Royan, Arcachon, Capbreton, Hendaye ou Pasajes

A voir avec la criée en fonction du tonnage

PRESTATIONS EMBALLAGES

Vente de palettes, à l'unité

8,20 €

Consigne des bacs mis à disposition

9,50 €

Consigne des containers mis à disposition

105,00 €

Consigne caisse verte

4,50 €

PRESTATION DE TRI DU POISSON (à la charge du producteur)	
Tri effectué par le personnel de la halle à marée avec la trieuse à sole	0,90 %
Tri effectué par le personnel de la halle à marée manuellement	2%
<u>PRESTATIONS DE SERVICE DIVERSES</u>	
Stockage sous froid	
Chambre froide positive (palette / jour)	40 €
Redevance de pesée (quand pas suivie d'une vente en criée ou à l'espace de vente directe de Ciboure)	
le kg	0,05 €
Location d'un chariot élévateur avec personnel de la criée	
l'heure (minimum de facturation)	50,00 €
Frais de personnel	
l'heure (minimum de facturation)	30,00 €
Filmage, glaçage	
le kg	0,22 €
Glaçage poisson en conteneur	
le kg, hors fourniture glace	0,02 €
Lavage des Bacs (tous types et/ou modèles)	
Le kg	0,02 €
Prestation occasionnelle de lavage des Bacs (tous types et/ou modèles)	
Par unité	0,20 €
Prestation occasionnelle de lavage des conteneurs	
Par unité	2,15 €
Forfait d'utilisation des balances mises à disposition des usagers des ports de Capbreton et Bayonne	
Le kg	0,05 €
AMENDES FORFAITAIRES NON RESPECT REGLEMENT EXPLOITATION HALLE A MAREE (fonction gravité)	500 €
	1 500 €